L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 18 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON a besoin d'une bonne domestique pour soigner des enfants et aider dans le ménage, ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 7 1/2 rue de la Paix, 3me district.
17 nov—5 f

A VENDRE.

A Vendre, à des termes raisonnables—La belle propriété bien connue, avec magasin de campagne, appartenant anciennement à A. Dubin, située à Madisonville, paroisse St-Tammany, consistant en quatre lots de terre, mesurant 60 pieds de face chaque, sur une profondeur de 120 pieds et formant l'encoignure des rues Pin et St-Tammany. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont. Pour plus amples informations s'adresser à J. PELLOAT à Madisonville, ou à LEON QUEY BOUZE, 97 rue Decatur, Nouvelle-Orléans.
4 nov—1 m. J. D.

M. P. FORGET, offre à vendre, à cause de changement d'affaire son RESTAURANT, 40 rue Dauphine, à un lieu de la rue Canal à un prix modéré. S'adresser à ladit local.
9 nov—7f

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M. à midi.
4 nov—

A LOUER.

A LOUER—La belle résidence située rue du Bourbon, 108, en face de l'Opéra, contenant 25 chambres très confortables, avec spacieuse écurie, etc. Pour les conditions, s'adresser rue Bourbon, 71.
13nov—1sem. J. ANGLADE.

A LOUER—Une vachette sinne rue St-Claude, entre la rue Tolédano et la rue Lesseps de la Louisiane, et à vendre, un cheval une charrette et des bidons à lait. S'adresser à la même adresse sur les lieux.
—1 sem.

30 DAYS TRIAL
DR. DYE'S VOLTAIC BELT.
BEFORE — AND — AFTER
Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.
TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,
WHO are suffering from NERVOUS DEBILITY, LOST VITALITY, LOSS OF NERVE POWER AND VIGOR, WASTING WEAKNESSES, and all those diseases of a PERSONAL NATURE resulting from ABUSE and OTHER CAUSES. Speedy relief and complete restoration of HEALTH, VIGOR AND MANHOOD GUARANTEED. The grandest discovery of the Nineteenth Century. Send at once for Illustrated Pamphlet free. Address
VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.
16 nov—6m

Avis aux Créanciers.

Columbus H. Allen individuellement etc., vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 16,292—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Columbus H. Allen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Telesphore Toca syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 nov—17 21 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edmond Tonnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,270.—Division C.—Attendu que Mme Odalie Tonnard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu son mari Edmond Tonnard; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 nov—9.13.18

Succession de Jean Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,432.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Jean Labat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 nov—16 20 25

Succession de Augustin Vinvant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,598.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Augustin Vinvant, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 nov—9 13 18

Succession de Moses Mannasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19 244—Division E.—Attendu que Isidore Mannasse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Moses Mannasse, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 nov—9 13 18

Gildiere, Day & Co. vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,506—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de Gildiere, Day & Co., et les nouveaux individuels à savoir: John J. Gildiere, Robert S. Day, Henry Baldwin et John M. Baldwin, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 nov—13.17.21

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 1,509—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par I. Anfoux, exécuteur testamentaire de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

Succession de James Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,487—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de Gildiere, Day & Co., et les nouveaux individuels à savoir: John J. Gildiere, Robert S. Day, Henry Baldwin et John M. Baldwin, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

Succession de Mme C. Wingard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,297—Division C.—Attendu que Mme Elizabeth Amelia Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jamas C. Wingard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13nov—13 17 21

Succession de Anton Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,305—Division E.—Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 nov—9 13 18

Succession de James Sandford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,043—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Witz administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

GROS LOT
$150,000
LA S. L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ont été votée et acceptée par le peuple.
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nile-Oriéans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
LISTE DES LOTS
1 Gros lot de $150,000.. $150,000
1 " de 50,000.. 50,000
1 Lot de.... 20,000.. 20,000
1 Lots de.... 10,000.. 20,000
4 Lots de.... 5,000.. 20,000
20 Lots de.... 1,000.. 20,000
50 Lots de.... 500.. 25,000
100 Lots de.... 200.. 20,000
200 Lots de.... 200.. 40,000
400 Lots de.... 100.. 40,000
1000 Lots de.... 50.. 50,000
PRIX D'APPROXIMATIONS:
100 Lots de approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant nom adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, certifiés sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toutes être envoyées par l'Exp ress à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money s ndem) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'Edition quotidienne.
TOUS LES ABONNEMENTS
BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.
L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
L'ABEILLE
Fondée le Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population française louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.
BUREAUX ET ATELIERS
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, Vins, Liqueurs, un cheval, un wagon à ressorts, une charrotte, un coffre fort en fer, etc.

Dans l'affaire de.

Lang Bernheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Div. K.—No 19,317.—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 nov. 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un bateau de touage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le gréement qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St-Jean, près du pont du pied de la rue Espinade.

Le dit remorqueur, d'après son inscript on permanente, No 92 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. G., folio 27, le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts, une longueur de 62 et 9/10 pieds une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes, a une hélice, a un beaupré et une proue ronde; et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans la première district de l'Ile No dix neuf (19) et borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Félicité, tel que le dit lot est représenté sur un plan dressé par G. T. Dreher, voyer le 1er avril 1884 et déposé en l'étude de A. Maturenu, notaire en cette ville le lot numéro dix formant encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore trente pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,589—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Orange, Camp, Race et Magazine, et mesurant trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante cinq pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du fonds de de feu Lotal, entre à l'encoignure des rues Orange et Camp, désignée par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de soixante dix pieds de décembre 1886 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un acte de vente de la dite affaire, ainsi que de voir ou entendre nommer aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co. et que les créanciers saisant nulle fois d'assister à cette réunion et que E. Mathieu avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, toutes poursuites indiscrètes cessent pour leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs leurs Créanciers—No 19,268.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks individuellement, et comme membres de ladite maison soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les poursuites judiciaires contre les personnes susdites bien que contre leurs biens soient interrompues.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
12 nov—3f an 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVile de District pour la Paroisse d'Orléans. W. Wolf Newman vs ses créanciers—No 19,310. Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant A. J. Lewis, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que Armand Fillé soit nommé syndic pour représenter les créanciers absents et non domiciliés dans cet Etat; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f an 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry, individuellement et comme associés de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant R. C. Stockton, notaire à son bureau, No. 6, rue Camp, en cette ville, le MERCREDI, 24me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Et que M. Alex. Walbrand, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et qu'il fasse le plus ordonné par devant l'huissier de cette cour en possession des marchandises et effets vendus par les insolvables dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23oc—4f au 24nov.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de touage en valeur, le
ARTHUR HAUCH Jr.,
Ainsi que tout son gréement, dans l'affaire de

Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau de touage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le gréement qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St-Jean, près du pont du pied de la rue Espinade.

Le dit remorqueur, d'après son inscript on permanente, No 92 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. G., folio 27, le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts, une longueur de 62 et 9/10 pieds une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes, a une hélice, a un beaupré et une proue ronde; et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,972.—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans la cinquième paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, au sud du rang onze est et section huit du township treize, range sud onze est, excepté vingt-cinq pieds de terre à la partie supérieure de la section huit déjà vendue.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26déc 3 10 14

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, C. de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily Ida M. Mitchell (Land) J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Marel son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux qui cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1f p s p 30j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,313. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composant de Charles Charles Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit convoquée par devant Frederick Zengel, notaire en cette ville, le 20me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un acte de vente de la dite affaire, ainsi que de voir ou entendre aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co. et que les créanciers saisant nulle fois d'assister à cette réunion et que E. Mathieu avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites indiscrètes cessent pour leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs leurs Créanciers—No 19,268.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks individuellement, et comme membres de ladite maison soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les poursuites judiciaires contre les personnes susdites bien que contre leurs biens soient interrompues.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
12 nov—3f an 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVile de District pour la Paroisse d'Orléans. W. Wolf Newman vs. ses créanciers—No 19,310. Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant A. J. Lewis, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que Armand Fillé soit nommé syndic pour représenter les créanciers absents et non domiciliés dans cet Etat; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f an 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry, individuellement et comme associés de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant R. C. Stockton, notaire à son bureau, No. 6, rue Camp, en cette ville, le MERCREDI, 24me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Et que M. Alex. Walbrand, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et qu'il fasse le plus ordonné par devant l'huissier de cette cour en possession des marchandises et effets vendus par les insolvables dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23oc—4f au 24nov.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de touage en valeur, le
ARTHUR HAUCH Jr.,
Ainsi que tout son gréement, dans l'affaire de

Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau de touage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le gréement qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St-Jean, près du pont du pied de la rue Espinade.

Le dit remorqueur, d'après son inscript on permanente, No 92 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. G., folio 27, le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts, une longueur de 62 et 9/10 pieds une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes, a une hélice, a un beaupré et une proue ronde; et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans la première district de l'Ile No dix neuf (19) et borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Félicité, tel que le dit lot est représenté sur un plan dressé par G. T. Dreher, voyer le 1er avril 1884 et déposé en l'étude de A. Maturenu, notaire en cette ville le lot numéro dix formant encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore trente pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,589—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses améliorations et dépendances qui s'y trouvent et dans les droits voies servitudes privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île No 150 bornée par les rues Sixième, Septième St-Patrick et St-David. Le dit lot étant désigné par le numéro dix huit sur un plan dressé par Nolin et Schlabaum voyers le 21 mars 1881 déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville comme plan No 160 et mesurant un pied surfrontin conformément au susdit plan trente (30) pieds de face à la rue septième sur une profondeur de cent dix (110) pieds entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 17 sur le dit plan et sur l'autre côté par le lot No 19.

Acquis par la défenderesse Mme Alverta Adams du demandeur conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 26 octobre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—

1° Pour du comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant dûe à savoir Deux cents dollars ($200) avec les frais y non compris et ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis notaire à la Nouvelle-Orléans le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que dans l'intérêt de la réclamation du demandeur, ainsi que les frais du dit procès et toutes les taxes de l'Etat et de ville qui seront dûes sur la dite propriété.

2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre tiré par la défenderesse dans cette affaire, en date du 26 octobre 1882 et payable quatre ans plus tard, lequel billet est pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, et porte intérêt à raison de huit pour cent à partir du 26 octobre 1885 jusqu'au paiement final.

3° Et le reste s'il y a comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la